

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de

SAINT-GERMAIN-LAVAL
77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 11 Avril 2019

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 09 AVRIL 2019**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, BOTREL Dominique, AUGÉ Elisabeth, BENOIST Simone, Messieurs TYCHENSKY Jean, BERTHIER Hervé, FAGIS Christophe, VIEIRA Michel,
Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, DIEUX Emmanuel, MADELENAT François, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

Monsieur HALLART Frédéric, représenté par Monsieur AUTHIER Bernard,
Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,

Absents : Mesdames TRINCHEAU-MOULIN Georgette, TELLIER Aline, DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Monsieur MARTIN Olivier

Secrétaire de séance : Monsieur FAGIS Christophe

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'il y a des questions en « Affaires et questions diverses » ?

Il n'y a pas de questions.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL PUBLIC DU 12 FEVRIER 2019

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal Public du 12 Février 2019.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Compte de Gestion 2018 établi par la Trésorerie de Montereau-Fault-Yonne.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2018.

3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur AUTHIER Bernard, 1^{er} Adjoint, et ne prendra pas part au vote.

Monsieur AUTHIER expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Compte Administratif 2018 ; les écritures en dépenses et en recettes étant identiques à celles du Compte de Gestion 2018.

Le Conseil approuve, à l'unanimité (17 voix Pour – *Mme le Maire ne prenant pas part au vote*), le Compte Administratif 2018.

4 –AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'affecter les résultats comme suit :

- R 1068 (Recettes d'investissement) : 274.712,23 €
- R002 (Recettes de fonctionnement) : 335.948,26 €

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat comme mentionné ci-dessus.

5 –VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2019

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019. Comme les années précédentes (depuis 2001), il n'y a pas d'augmentation de ces taux de la part de la Commune :

- Taxe d'habitation : 19,68 %
- Taxe foncière (bâti) : 23,50 %
- Taxe foncière (non-bâti) : 76,57 %

Le Conseil vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales comme mentionnés ci-dessus.

6 –BUDGET COMMUNE 2019

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver le Budget Primitif Commune pour l'année 2019, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de Fonctionnement :

- ✓ Dépenses : 2.709.289,00 €
- ✓ Recettes : 2.709.289,00 €

Section d'Investissement :

- ✓ Dépenses : 2.156.804,21 €
- ✓ Recettes : 2.156.804,21 €

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif Commune 2019.

Monsieur AUTHIER procède à la lecture des subventions allouées aux associations pour l'année 2019 :

- CCAS : 0 €
- Association 100 Familles : 700,00 €
- Association AC.Ju.S.E. : 100,00 €
- Association ACSG : 250,00 €
- Association Broderie Points Comptés : 200,00 €
- Association CESAL MONTEREAU MOUCHE 77 : 300,00 €
- Association Club de l'Age d'Or : 1.200,00 €
- Association Comité des Fêtes : 5.000,00 €
- Association COS du Personnel Communal : 2.962,00 €
- Association Echec « Le Roi Mat » : 300,00 €
- Association ESL Saint Germain Football : 16.000,00 €
- Association Gymnastique Club Saint Germain Laval : 0 €
- Association KARATEDO SHOTOKAN : 1.000,00 €
- Association La Dentelle aux Fuseaux : 400,00 €
- Association Les Cousettes de St Germ : 400,00 €
- Association LEZARTISTES : 200,00 €
- Association Premier Joueur : 300,00 €
- Association SAINT-GERM VTT : 200,00 €
- Association Vie Libre : 300,00 €
- Collège André Malraux : 45,00 €
- Collège Elsa Triolet : 30,00 €
- Collège Paul Eluard : 2.325,00 €
- Collège Pierre de Montereau : 75,00 €
- Association Judo Club St Germain Laval : 5.000,00 €
- Divers : 1.713,00 €

soit un total de 39.000,00 €

7 – TARIFS CENTRE DE VACANCES 2019

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'approuver les tarifs pour le Centre de Vacances 2019, comme suit :

TARIFS CENTRE DE VACANCES 2019 – Prix par jour

Enfants résidant sur la commune		
	Revenus inférieurs à 20.000 €	Revenus supérieurs à 20.000 €
1 enfant	30,00 €	35,00 €
2 enfants	25,00 €	30,00 €
3 enfants	20,00 €	25,00 €
Enfants résidant hors commune		
Par enfant	110,00 €	110,00 €
Frais d'annulation pour toute inscription		
Par enfant	350,00 €	350,00 €

Le séjour se déroulera du 08 au 18 Juillet 2019 à Saint Cyr sur Mer.

Le Conseil adopte, à l'unanimité, les tarifs du Centre de Vacances pour l'année 2019.

Monsieur MADELENAT propose au Conseil de réfléchir à un autre axe. En effet, la Commune possède un Centre de Loisirs avec lequel pourraient être organisées des journées à la mer, par exemple, ou d'autres sorties. Il faut étudier cette possibilité et peut-être conserver le montant alloué pour ces centres de vacances pour des actions avec le Centre de Loisirs. Il faudrait donc se rapprocher de la Ville de Montereau pour savoir comment sont montées ces sorties.

Monsieur BERTHIER précise qu'il a déjà évoqué cette possibilité avec la Directrice du Centre de Loisirs et que ce dossier est en réflexion.

8 – CONTRAT CARTE IMAGINE'R – GIE COMUTITRE – Année 2019/2020

Madame le Maire expose au Conseil que la Commune a passé, avec le Groupe Industriel et Commercial Comutitres qui gère la carte Imagine'R, un contrat permettant de subventionner la carte de transport des collégiens et lycéens. Ce contrat n'a pas de tacite reconduction.

Il est proposé, comme l'an passé, un subventionnement pour l'année scolaire 2019/2020, avec le choix 4, à savoir :

- **31,00 €** (trente et un euros) par carte pour le transport des collégiens de Saint-Germain-Laval,
- **45,00 €** (quarante-cinq euros) par carte pour le transport des lycéens de Saint-Germain-Laval.

Le Conseil vote, à l'unanimité, la reconduction de la participation de la Commune à la carte Imagine'R comme l'an dernier : 45,00 € pour les lycéens et 31,00 € pour les collégiens.

9 – CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL POUR LE FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – Année 2019

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention pour l'année 2019 entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Saint-Germain-Laval pour le Fonds de Solidarité Logement.

Madame le Maire indique que l'Assemblée Départementale a décidé, lors de sa séance du 24 Mars 2017, de réviser les conditions d'attribution de garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux. L'adhésion au F.S.L. de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population dépasse les 1500 habitants, devient un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt. La cotisation est fixée à 0,30 € par habitant depuis 2013.

Cela représente, pour Saint-Germain-Laval, une contribution de 868 €.

Le Conseil autorise, à la majorité (11 voix Pour, 3 voix Contre [Jean-Claude MARTINEZ, François MADELENAT, Emmanuel DIEUX] et 4 Absentions [Christophe FAGIS, Hervé BERTHIER, Elisabeth AUGÉ, Michel VIEIRA]) Madame le Maire ou son délégataire à signer la convention pour le FSL – Année 2019.

10 – FRAIS DE SCOLARITE 2019/2020

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de fixer les frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune et fréquentant les établissements extérieurs à la Commune et, inversement, au titre de l'année 2019/2020.

L'Amicale des Maires du Canton a délibéré sur cette question le 28 Février 2019 et a préconisé une participation de 550,00 € (tarif identique à celui de l'année scolaire 2018/2019).

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les frais de scolarité à hauteur de 550,00 € pour l'année scolaire 2019/2020.

11 - REALISATION D'UN EMPRUNT DE 250.000,00 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de réaliser un emprunt de 250.000,00 € afin de financer les opérations d'investissement de la Commune, notamment la réhabilitation de l'Eglise Saint-Germain Saint-Laurent (phase 1 des travaux) sur le budget 2019.

La proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France étant la mieux disante, il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tous les documents afférents à ce dossier :

- ✓ Montant : 250.000 €
- ✓ Durée totale : 15 ans
- ✓ Taux : fixe à 1,20 %
- ✓ Amortissement : Progressif (échéances constantes)
- ✓ Périodicité : annuelle
- ✓ Base de calcul : 30/360
- ✓ Frais de dossier : 200 €

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer les documents nécessaires à la réalisation d'un emprunt de 250.000,00 € avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

12 – REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 300.000,00 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE France

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient de réaliser une ligne de trésorerie de 300.000,00 € afin de pouvoir honorer les factures des travaux d'investissement 2019 dans l'attente du versement des subventions attribuées par les Services de l'Etat, de la DRAC, de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne.

La proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France étant la meilleure, il convient d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire à signer tous les documents afférents à ce dossier :

- ✓ Montant : 300.000,00 €
- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Taux : fixe à 0,30%
- ✓ Base de calcul : exact/360
- ✓ Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- ✓ Frais de dossier : 500,00 €
- ✓ Commission d'engagement : sans
- ✓ Commission de mouvement : sans
- ✓ Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à signer les documents nécessaires à la réalisation d'une ligne de trésorerie de 300.000,00 € avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

13 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire expose au Conseil qu'il convient d'admettre en non-valeur des sommes restant dues pour des factures afférentes au périscolaire :

- Base : 145,81 €

Cette dépense sera supportée au Chapitre 65- Autres charges de gestion courante - Article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Le Conseil admet, à l'unanimité, la dépense de 145,81 € en non-valeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

La parole est donnée au public :

Monsieur JAKSIC souhaite savoir où en est l'avancement des travaux de la Rue de l'Ecole ?

Monsieur TYCHENKSY répond que les appels d'offres doivent partir courant Mai.

Monsieur AUTHIER précise que les travaux devraient démarrer en Septembre.

Monsieur TYCHENKSY souligne que, dans la Rue de la Fontaine Froide, les véhicules sont souvent garés à cheval sur la voirie, malgré les places de parking créées.

Monsieur HUSSON indique qu'il en est de même dans la Rue de Forges, les véhicules sont toujours mal garés et gênent la visibilité.

Monsieur JAKSIC demande ce qui sera mis en place pour la sécurité dans la rue et si un abribus sera remis en place pour le transport urbain et/ou scolaire ?

M. AUTHIER répond que l'abribus vers l'école du Petit Buisson ne sera pas remis, car il était régulièrement squatté le soir et occasionnait de la gêne pour le voisinage. Quant à la sécurité, il attend les propositions de la CCPM. Il indique que les dos d'âne ne règlent pas tous les problèmes de vitesse et qu'il a souvent été constaté que c'étaient les riverains qui roulent vite.

La séance est close à 21h20.